

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION n° 69-9 du 9 JUIN 1969

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
NATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX

Le Conseil d'administration de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, décide d'allouer pour l'année 1969 une subvention de 1.000 F à l'Association nationale pour la protection des eaux.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence,

Le Président
du conseil d'administration,